

# Communes et habitants associés pour l'énergie solaire

À 20 km au nord-est de Grenoble, cinq communes se sont associées avec leurs habitants dans un ambitieux programme de centrales photovoltaïques villageoises.

Depuis 2013, la communauté de communes du Grésivaudan (47 communes, 100 000 habitants), à 20 kilomètres au nord-est de l'agglomération grenobloise, s'est engagée dans un plan climat air énergie territorial (PCAET) et a été labellisée Territoire à énergie positive (TEPOS) en 2015. À Crolles (8 708 habitants), l'une des principales communes du Grésivaudan, la municipalité a déjà réalisé un certain nombre d'aménagements : couverture du toit d'un gymnase par des panneaux photovoltaïques, installation d'une chaudière à bois. En 2015, Vincent Gay, conseiller municipal de la commune délégué à l'économie, au commerce et à l'emploi, entend parler des « centrales villageoises », un mouvement né dans les villages qui maillent les parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes. Au sein de ces parcs, plusieurs communes se sont mises à produire de l'électricité grâce à la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Après avoir rencontré l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes, l'équipe municipale de Crolles commence à organiser des réunions d'élus avec les communes environnantes et la communauté de communes du Grésivaudan.

## 170 particuliers engagés

En lien avec l'Association pour une gestion durable de l'énergie en Isère (AGDEN), la communauté de communes va alors organiser des réunions d'information publiques en octobre et novembre 2015. Finalement, le projet de centrale villageoise est plébiscité par les habitants de cinq communes autour de Crolles et Bernin, Saint-Bernard, Saint-Hilaire, Saint-



© Eric Delon

Pancrasse, totalisant 14 400 habitants. « Une centaine de personnes ont assisté aux deux réunions publiques. Nous avons été agréablement surpris quant à l'engagement autour du projet », se réjouit Vincent Gay.

Des groupes de travail se forment alors pour affiner le projet : groupe juridique, groupe toitures, groupe communication. Le 18 mars 2016, la société locale Grési21, première centrale villageoise photovoltaïque du territoire, est créée sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS). « Nous avons privilégié une gouvernance semi-coopérative », précise Vincent Gay.

Sur un plan juridique, les grands principes de la centrale du Grésivaudan sont les suivants : un droit de vote est attribué par actionnaire. Quel que soit le nombre

**Signature en mars 2016 des statuts de la société locale Grési21 qui va équiper de panneaux solaires des toits de bâtiments publics et privés.**

# 48

installations photovoltaïques sont en service dans 6 territoires (centrales villageoises) au sein des parcs naturels de la région Rhône-Alpes et ont une capacité de 420 kWc.

d'actions détenues, une personne dispose d'une voix. Par ailleurs, au sein de l'assemblée générale, les actionnaires sont divisés en trois catégories correspondant à trois collèges de vote (particuliers, collectivités territoriales, et personnes morales).

« Les particuliers, avec 70 % des droits de vote, prennent les décisions, mais il existe une minorité de blocage. Avec 25 % des droits de vote, les collectivités sont garantes des valeurs de la société dans la durée. Quant au collège des personnes morales, il détient 5 % des suffrages. Pour l'instant, il est constitué par deux associations et est ouvert aux entreprises et aux fonds d'investissement », précise Vincent Gay.

Très rapidement, 170 particuliers se sont engagés à hauteur de 120 000 euros, les communes et la communauté de

### Avis d'expert

**Ziad Farhat,**

Directeur de projet, Auxilia conseil



« Les centrales villageoises agissent comme des véritables démonstrateurs d'un modèle énergétique alternatif et viable au modèle actuel. Elles permettent à un territoire d'affirmer sa volonté d'œuvrer en faveur d'une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables, décentralisée et démocratique. Aussi, les centrales favorisent l'implication directe et concrète des habitants dans une dynamique territoriale de transition. Les énergies renouvelables contribuent directement au développement économique local. À travers des projets comme ceux portés par les centrales villageoises, les acteurs locaux contribuent à relocaliser les flux économiques liés à l'énergie. Plutôt

que d'importer des énergies fossiles coûteuses et polluantes, les acteurs investissent pour que la rente générée par la production énergétique locale reste sur le territoire. Et ce, en préservant les richesses patrimoniales, architecturales et environnementales. Rappelons que les projets d'énergies renouvelables développés dans le cadre des centrales villageoises contribuent à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables assignés à la France par l'Europe. La centrale villageoise n'est, certes, pas une fin en soi. C'est le projet qui fait le modèle, et non l'inverse. Si les conditions sont réunies localement, alors la centrale villageoise apparaîtra comme une solution pertinente.

communes contribuant à hauteur de 30 000 euros. Les 150 000 euros collectés sont destinés à installer de petites centrales photovoltaïques sur les toitures appropriées. « Ces fonds propres nous ont permis d'emprunter environ 450 000 euros. Le résultat a largement dépassé les attentes des participants. Notre objectif est de produire jusqu'à 250 kWc, soit la consommation de 100 foyers hors chauffage », précise Vincent Gay.

Selon ses fondateurs, la société locale Grési21, qui a pour mission d'acheter les panneaux solaires, de les exploiter et de revendre l'électricité à EDF, doit viser à

l'équilibre, dégager un peu de bénéfices pour réinvestir et distribuer un peu de dividendes, avec un maximum de 2,5 % de l'investissement initial de l'actionnaire. Par ailleurs, un bureau d'études a été désigné pour valider l'ensemble des calculs de rendement énergétique de l'opération. « L'objectif est d'amplifier la transition énergétique, donc de multiplier ces actions pour parvenir à un territoire à énergie positive. C'est un cercle vertueux car nous faisons travailler les installateurs locaux, une façon de relocaliser l'économie », revendique Vincent Gay. La première phase du projet a concerné

## Centrales Villageoises, mode d'emploi

- **Porteurs de projet** : collectivités ou territoire au sens large, et groupe de citoyens ou association locale avec le soutien des collectivités locales.
- **Sur quel territoire** : échelle intercommunale ou équivalent avec PCAET ou pas ; agrégation de collectivités et particuliers d'un même bassin de vie, et une possible

labellisation Territoire à énergie positive.

- **Nécessité d'un apport financier** (pour l'animation et le développement) : obtenir une ou plusieurs subventions, avoir la possibilité de mettre à disposition des ressources humaines sur le projet, ou une avance remboursable d'une collectivité (voire de citoyens).

### Un nécessaire accompagnement

Lancer une démarche de centrale villageoise nécessite un accompagnement spécifique. D'une part, un animateur externe qui actionnera la mobilisation locale et guidera le groupe de porteurs de projet dans les différentes étapes. D'autre part, un assistant à maîtrise d'ouvrage, un bureau d'études professionnel qui interviendra dans la conception des équipements (études), dans la consultation des entreprises et pourra suivre la réalisation du chantier jusqu'à la réception.

l'installation de panneaux photovoltaïques sur plus de 21 toits. Deux types de surface ont été retenus : 60 m<sup>2</sup> pour une puissance de 9 kWc et 240 m<sup>2</sup> pour 36 kWc. Des bâtiments publics sont concernés (écoles, crèches, salles associatives) mais aussi des maisons d'habitation et des granges.

### Rencontre entre habitants du plateau et de la plaine

La deuxième phase de déploiement vient de se mettre en place avec les projets « Wattaubalcon » sur les communes des balcons de Belledonne (Saint-Martin-d'Uriage, Revel, Saint-Jean-le-Vieux et La Combe-de-Lancey). Onze toitures ont été repérées comme présentant un potentiel de production intéressant sur les cinq villages. À ce jour, environ 80 % des propriétaires ont été approchés. Une troisième phase est en cours de lancement avec le projet « Balcon 2017 » sur les communes des Adrets, Laval, Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond. Après deux réunions publiques de présentation du concept aux Adrets le 6 octobre puis à Laval le 17 novembre dernier, qui ont rencontré un beau succès, la masse critique de citoyens motivés pour porter le projet a été atteinte. Des groupes pour prospecter les toitures et collecter des fonds sont actuellement en train de se mettre au travail sur ces communes. Le début de la production d'électricité est prévu au printemps 2017.

Plusieurs communes envisagent de rejoindre le mouvement, et la production d'électricité pourrait s'étendre, à terme, à l'hydroélectricité. Selon Vincent Gay, le projet de centrale villageoise crée une nouvelle dynamique dans le territoire en mettant ensemble des gens qui ne se connaissaient pas.

« Il s'est opéré la rencontre entre les habitants du plateau et ceux de la plaine, entre ceux qui disposent de surfaces de toit à proposer et qui ceux qui disposent de fonds pour investir dans le projet, entre ceux qui se sentent attirés par un sujet innovant ou qui s'intéressent à l'écologie pratique et ceux qui ont la fibre résolument citoyenne. »

### En savoir+

Le site des centrales villageoises des parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes : [www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)

Éric DELON